

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21950 - 81ÈME ANNÉE

## Plus de 90 000 familles concernées à La Réunion

### Prime de Noël : quand les plus pauvres font tourner l'économie réunionnaise



Symbole d'égalité sociale et de solidarité, la prime de Noël versée à plus de 90 000 familles réunionnaises est aujourd'hui menacée. Absente du Budget 2026 de la France, cette conquête issue de luttes historiques risque de disparaître, alors même qu'elle injecte chaque année des millions d'euros dans l'économie locale et soutient les plus pauvres face à la vie chère causée par la surrémunération versée par Paris à une classe sociale.

Depuis ce mardi 16 décembre, plus de 90 000 familles de La Réunion perçoivent la prime de Noël. Cette aide, essentielle pour les plus pauvres, n'est pas un simple geste de l'État. Elle est le résultat direct de la lutte victorieuse menée par le Parti communiste réunionnais pour l'égalité sociale entre La Réunion et la

France.

Mais cette conquête historique est aujourd'hui fragilisée. La prime de Noël ne figure pas explicitement dans le projet de Budget 2026 de la France, faisant planer une menace réelle sur sa pérennité. Une disparition qui aurait des conséquences sociales et économiques majeures sur l'île.

#### Une aide née du combat pour l'égalité

depuis des décennies, le PCR mène un combat déterminé pour que les Réunionnais bénéficient des mêmes droits sociaux que les citoyens de la France. La prime de Noël s'inscrit dans cette

dynamique d'égalité, aux côtés d'autres avancées sociales arrachées par la mobilisation politique et populaire.

Rien n'a été accordé spontanément. Cette aide est le fruit de luttes et de revendications constantes face aux inégalités héritées de l'histoire coloniale et entretenues par des politiques françaises souvent inadaptées aux réalités locales.

### Des millions d'euros injectés par les plus pauvres

Chaque année, la prime de Noël représente plusieurs millions d'euros versés à La Réunion. Les montants varient selon la composition familiale :

152,45 euros pour une personne seule  
228,68 euros pour un couple sans enfant  
320,15 euros pour un couple avec deux enfants avec une majoration de 60,98 euros par enfant supplémentaire

Contrairement aux revenus les plus élevés, cette somme est dépensée immédiatement et localement. Les bénéficiaires du RSA, de l'Aide au retour à l'emploi ou de l'Allocation de solidarité spécifique injectent cet argent dans l'économie réelle : alimentation, commerces de proximité, marchés, factures essentielles.

### Une mesure sociale aussi économique

Ainsi, les plus modestes ne sont pas un poids pour l'économie réunionnaise. Ils en sont un moteur. La prime de Noël soutient l'activité commerciale, contribue au maintien de l'emploi et renforce la circulation de l'argent sur le territoire, particulièrement en période de fin d'année.

### Menace lourde de conséquences

L'absence de cette prime dans le Budget 2026 préparé par le Gouvernement français suscite une vive inquiétude. Sa remise en cause marquerait un recul social majeur, frappant de plein fouet les familles déjà les plus touchées par les conséquences du néocolonialisme.

Au-delà de l'aide financière, c'est un symbole d'égalité et de justice sociale qui serait remis en cause. L'histoire de la prime de Noël rappelle une réalité fondamentale : sans mobilisation et sans vigilance, les conquêtes sociales peuvent être fragilisées, voire supprimées. À La Réunion, la défense de cette mesure reste donc un enjeu central pour l'avenir social et économique de l'île.

*M.M.*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

## Les actionnaires des alcooliers craignent une hausse de 8 euros du prix du litre de rhum en vente libre

# Taxer le rhum : la santé publique avant les profits

À La Réunion, l'alcoolisme détruit des vies. Face à ce fléau, la hausse d'une taxe sur les alcools forts, qui augmenterait le prix du rhum d'environ 8 euros par bouteille, constitue une mesure de santé publique indispensable. Pourtant, les industriels du rhum s'y opposent et appellent à la mobilisation pour défendre leurs profits, au mépris de l'intérêt général.

À La Réunion, l'alcoolisme est une réalité quotidienne, visible dans les familles brisées, les violences, les accidents et les drames sanitaires. L'île paie un lourd tribut à la consommation excessive d'alcool, qui touche de plus en plus tôt les jeunes générations. Dans ce contexte, la hausse annoncée d'une taxe sur les alcools forts dans le projet de loi de finances 2026 est une mesure de salubrité publique attendue.

Concrètement, cette taxation entraînerait une augmentation d'environ 8 euros sur le prix d'une bouteille de rhum vendue localement. Un signal clair : l'alcool n'est pas un produit ordinaire. Partout dans le monde, la hausse des prix est reconnue comme l'un des moyens les plus efficaces pour réduire la consommation, notamment chez les jeunes et les publics les plus exposés.

### Quand les intérêts privés s'opposent à l'intérêt général

Sans surprise, les patrons de la filière du rhum montent au créneau. Le syndicat professionnel La Réunion des Rhums parle d'un « choc fiscal », d'une « explosion de la fiscalité » et appelle à la mobilisation pour défendre la filière. Derrière les discours alarmistes sur l'emploi et la survie des entreprises, une réalité demeure : il s'agit avant tout de protéger des intérêts économiques particuliers.

La filière explique que cette taxe menacerait les TPE et PME locales et les quelque 1 200 emplois directs et indirects. Mais jamais ces mêmes acteurs ne parlent du coût humain et social de l'alcoolisme : hospitalisations, décès prématurés, violences familiales, échecs scolaires, vies brisées. Qui paie ces dégâts ? Les familles, la société, les services publics, pas les actionnaires de l'industrie de l'alcool.

### Le rhum n'est pas au-dessus de la santé

Le rhum est souvent présenté comme un « produit emblématique » de La Réunion. Mais l'identité culturelle ne peut servir d'alibi à l'inaction face à un fléau sanitaire. Défendre la population réunionnaise, c'est accepter de réguler, de taxer, de limiter l'accès à l'alcool, surtout lorsque celui-ci est consommé massivement et précocement.

Les industriels dénoncent une hausse plus forte pour la production locale que pour les alcools importés. Le débat mérite d'être posé, les alcools importés ne doivent pas être moins taxés, l'octroi de mer pourrait être utilisé pour taxer plus ces produits importés dangereux pour la santé. Mais il ne doit pas masquer l'essentiel : réduire la consommation d'alcools forts est une urgence de santé publique.

### Choisir son camp

À La Réunion, deux logiques s'affrontent. Celle du profit, qui appelle à la mobilisation pour préserver des marges. Et celle de l'intérêt général, qui place la santé, la jeunesse et la dignité humaine au-dessus des intérêts économiques.

Taxer davantage le rhum, ce n'est pas attaquer La Réunion. C'est au contraire protéger sa population. Face aux ravages de l'alcoolisme, reculer serait une faute. La mobilisation nécessaire, aujourd'hui, est celle pour la vie, la prévention et la justice sociale.

M.M.

# Oté

**«Dan la vi, i fo konète donn kou d'min » : in kozman pou la rout**

Mézami, mon bann dalon, si néna kékshoz demoune i apréssyé issi La Rényon, sé lo kou d'min otan doné ké gagné

.

A ! Mi antann déza in pé apré dir lontan téi done kou d'min, koméla kou d'min lé mor dsi in pyé tamarin. Alon arète in pé dir lontan téi fé si, lontan téi fé lq, koméla i fé pi sossi, koméla i fé pi sola.

Pars sa lé pa vré é nout kozman la solidarité, « in min i lav l'ote »lé pli vivan ké zamé. Si lo viv ansanm sé in kozman kaziman ofissyèl, lo « mète ansanm » sé in manyèr viv ansanm pli proférab par rapor lo viv a koté.

Alé ! Mi kite azot pou zordi é ni retrouv pli dvan sipétadyé.

*Justin*